

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 v

Feux de route CR (E) Avertisseur optique oui

Feux de croisement CR (E) Feux de position A(E) dans CR

Feux de gabarit - Feux de brouillard -

Avertisseur HELLA 001 779 Niv. sonore 94 (dB/A)

Essuie-glace électriques (2-vit.) Lave-glace oui

Feux arrières R - S1 (E) Catadioptrés I (E)

Feux stop R - S1 (E) Feux de recul -

Eclair. plaque contr. 3/au centre Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse km/h

Indic. direction clign. disposition II

AV-lat.: 4 (E) latér. - AR 2a (E)

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Mesure du monoxyde de carbone: selon CEE 15

Déparasitage : selon CEE 10

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de livraison

Marque & type HANOMAG-HENSCHEL F 30

Homologation n° CH 3384 24

Forme de la carr. fourgon avec fenêtres

Places ass. : Total 17 (3 avant)

Poids à vide 1540 Carburant B

Charge utile 1560 CV 9,15

Poids total 3100 Cylindrée 1798 cm³

Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. homologué = Prototyp

- *) Décision de la commission: siège central et disposition d'origine du levier c.v. admis
- ***) Lorsque la hauteur intérieure est de 1800 mm, le poids à vide augmente de 20 kg
- §) Clignoteurs avant avec signe de fonction 4 (E) admis selon disposition II OCE
- Dispositif de protection selon art. 23, al. 2 OCE, exigé

Lieu et date de l'expertise
Aesch, 25.4.73

La commission d'expertise